DROIT DES PARTICULIERS

Succession avec donation-partage : qualifier, imputer et liquider les masses

La donation-partage simplifie la transmission tant qu'elle allotit tous les héritiers. Dès qu'un enfant a été omis, que des biens ont été donnés hors partage ou qu'une donation-partage transgénérationnelle a été consentie, la liquidation se complique. Les valeurs à retenir et les règles d'imputation changent. Cette journée s'adresse à des liquidateurs expérimentés. Elle traite l'articulation entre donation-partage et règlement de la succession : figement des valeurs, donations simples antérieures, réincorporation, imputation et calcul de l'indemnité de réduction. Chaque règle est appliquée sur dossier chiffré.

DURÉE	MODALITÉ	TARIF	DÉLAI D'ACCÈS
1 jour — 7 h	**Présentiel**	**À partir de 1 088 € HT**	**11 jours ouvrés après validation du financement.**

Mon Pôle Formation est un organisme certifié Qualiopi. La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION** — certificat n° 76 31 02622 31 (SGS ICS)

01 Public visé et prérequis

PUBLIC VISÉ
Notaires, clercs et collaborateurs de notaire, avocats en droit patrimonial, juristes spécialisés en transmission et gestionnaires de patrimoine.

PRÉREQUIS
Maîtriser la liquidation successorale et le calcul de la réserve.

POSITIONNEMENT À L'ENTRÉE
Analyse du besoin et test de positionnement. Vos réponses sont partagées avec votre formateur afin d'adapter la formation à votre niveau et votre contexte professionnel.

02 Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Vérifier les conditions auxquelles une donation-partage fige les valeurs
- Traiter les donations simples antérieures et leur réincorporation
- Imputer les libéralités sur la réserve et sur la quotité disponible
- Calculer l'indemnité de réduction due par un gratifié
- Liquider une donation-partage transgénérationnelle ou inégalitaire
- Établir le compte de partage et le projet d'état liquidatif

03 Programme détaillé

M1 Régime de la donation-partage

- Vérifier ce que l'acte a réellement produit
- Conditions d'allotissement et présence de tous les héritiers
- Figement des valeurs au jour de l'acte
- Donation-partage inégalitaire et renonciation à l'action
- Donation-partage transgénérationnelle
- Biens donnés hors partage dans le même acte
- Cas pratique : Les participants qualifient plusieurs actes et déterminent si les valeurs sont figées.

M2 Rapport réunion fictive et imputation

- Reconstituer les masses de calcul
- Distinction entre rapport et réunion fictive
- Réincorporation de donations antérieures
- Évaluation des biens selon leur sort au jour du décès
- Imputation sur la réserve et sur la quotité disponible
- Ordre de traitement des libéralités successives
- Atelier : Chaque participant reconstitue les masses d'une succession mêlant donation-partage et donation simple.

M3 Réduction et partage

- Conduire la liquidation jusqu'à son terme
- Détermination de l'atteinte portée à la réserve
- Calcul de l'indemnité de réduction et modalités de paiement
- Traitement des libéralités consenties à un non-héritier
- Composition des lots et soulte
- Rédaction du projet d'état liquidatif
- Cas pratique : Le groupe liquide une succession donnant lieu à réduction et rédige le projet d'état liquidatif.

04 Modalités pédagogiques, méthodes et moyens

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
Présentiel

LIEU / FORMAT
Dans vos locaux — jusqu'à 10 collaborateurs, Paris — Présentiel

MÉTHODES MOBILISÉES
• Apports théoriques, ateliers et cas pratiques. Support de cours numérique et fiches méthodes fournis.

ENCADREMENT
Formateurs qualifiés et expérimentés, experts de leur domaine, sélectionnés par Mon Pôle Formation.

05 Modalités d'évaluation et de suivi

ÉVALUATION DES ACQUIS
• QCM et mises en situation. Évaluation des acquis en début et en fin de parcours, évaluation à chaud et à froid à 60 jours.

SUIVI DE L'EXÉCUTION
• Émargement des participants
• Certificat de réalisation remis à l'issue de la formation

SANCTION DE LA FORMATION
Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

06 Type de reconnaissance

Formation non certifiante — Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

07 Modalités d'accès, financement et tarifs

MODALITÉS D'INSCRIPTION
Inscription en ligne, par téléphone, par devis ou via votre OPCO.

DÉLAI D'ACCÈS
11 jours ouvrés après validation du financement.

FINANCEMENTS POSSIBLES
- OPCO et plan de développement des compétences
- FAF et CFP
- France Travail
- Paiement jusqu'à 6 fois sans frais

DATES / SESSIONS
Entrées permanentes

FORMULE	DÉTAIL	TARIF
Inter-entreprises	-10 % dès 2 participants, -15 % dès 3, -20 % à partir de 4 inscrits sur la même session.	**À partir de 1 088 € HT**

Prix nets — exonération de TVA, article 261-4-4° du CGI.

08 Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez notre référent handicap pour construire une solution adaptée : contact@monpoleformation.fr

RÉFÉRENT HANDICAP
Tiffany LESTROUBAC

CONTACT
contact@monpoleformation.fr

09 Indicateurs de résultats

INDICATEUR	RÉSULTAT	MODALITÉS DE CALCUL
Taux de satisfaction	**N/A**	Moyenne des notes de satisfaction des stagiaires sur les 12 derniers mois
Taux d'abandon	**N/A**	Calculé sur les 12 derniers mois

Résultats arrêtés au 29/09/2026. N/A : donnée non disponible ou effectif insuffisant sur la période.

10 Contacts

INSCRIPTIONS ET INFORMATIONS
contact@monpoleformation.fr
01 87 66 57 66

ADRESSE
10a rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 76420 Bihorel

RÉCLAMATIONS
Par e-mail : contact@monpoleformation.fr